



Avenant n°1 au Protocole Plie 2017-2021 pour la période 2019-2021

Contexte de la mise de l'avenant,

Compte tenu de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi sur le bassin depuis le début du protocole Plie signé en 2017, le Comité de pilotage FSE / Plie du 24 septembre 2019 a décidé de réaffecter 142 000 euros annuel prévus pour le Plie , sur d'autres opérations de l'Axe 3 du programme opérationnel FSE. 2014-2021 afin de mieux consommer la maquette européenne. Cette décision a été entérinée par le conseil d'administration de la MEF qui s'est tenu le 10 octobre 2019.

Les articles du protocole d'accord Plie signé le 7 décembre 2017 par l'Etat et les 4 collectivités territoriales sont modifiés comme suit :

Article III : Objet du Plie

Malgré la reprise économique, les seniors du territoire sont concernés par l'augmentation de la durée d'inactivité face au retour à l'emploi et ne sont pas bénéficiaires de cette reprise d'emploi. Le pourcentage de Séniors de 50 ans et Plus DELD est en augmentation parmi les demandeurs d'emploi sur le territoire. Afin d'éviter la précarisation de ces publics, le Plie pourra accueillir les personnes âgées de 50 ans et plus sans autre condition dans l'accompagnement renforcé.

Article IV : Objectifs 2017-2021 :

Dans le cadre la révision du protocole et compte tenu de la diminution des entrées dans le dispositif, les objectifs de sorties prévisionnelles dites « positives » seront ramenés pour l'emploi durable (6 mois et plus de durée d'activité , ou création d'entreprise au bout de 6 mois, ou la validation d'une formation, d'un titre professionnel, d'une certification pour la période 2017 – 2021, de 1620 sorties prévues initialement à **1 269** dont **1 017** sorties emploi/création d'entreprise et **252** sorties formation.

Article VI financement du Plie

Compte tenu de la reprise économique constatée sur le territoire du Plie (diminution du nombre de demandeurs d'emploi, et de bénéficiaires du rSa sur le territoire), l'enveloppe prévisionnelle FSE de 1 142 000 euros prévue par an est ramenée à **1 000 000 euros par an** jusqu'en 2020. Pour l'année 2021, les opérations seront cofinancées à hauteur des crédits non-consommés sur la période 2017 - 2020.

Fait à MULHOUSE, le 10 octobre 2019

| | | | |
|----------------------------|----------|--|--|
| Monsieur le Préfet Rhin | du Haut- | Monsieur le Président du Conseil régional d'Alsace | Madame la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin |
|----------------------------|----------|--|--|

Laurent TOUVET



Jean ROTTNER



Brigitte KLINKERT



Monsieur le Président de la Communauté
d'agglomération Mulhouse Alsace
Agglomération

Monsieur
le Maire de la Ville d'Ensisheim

Fabien JORDAN



Michel HABIG

